



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

1. À sa 7^e séance, le 15 mai 2025, le Comité a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [[A/80/6 \(Sect. 6\)](#)].

Débat

2. Les délégations ont exprimé leurs remerciements et leur soutien au Bureau des affaires spatiales pour le travail qu'il accomplit dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et se sont félicitées du projet de plan-programme pour 2026 et des objectifs atteints en 2024. En particulier, elles se sont dites satisfaites des travaux du Bureau concernant le développement durable, l'atténuation des effets des catastrophes, la gestion des risques environnementaux, l'intégration de la perspective de genre et la promotion de la participation des femmes aux activités spatiales.

3. Les délégations ont souligné les nombreux avantages que présente la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'espace pour les pays développés et les pays en développement. Elles ont souligné en particulier les avantages de la coopération internationale en ce qui concerne les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'élevage et l'agriculture de précision et la gestion des ressources en eau. Il a été dit qu'une telle coopération donnait aux États Membres les moyens d'œuvrer à la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement, et que la préservation de l'espace à des fins pacifiques était particulièrement importante. Plusieurs délégations ont souligné qu'il



importait de faire progresser l'exploration spatiale par l'innovation, la coopération et la gouvernance durable, ainsi que d'exploiter les utilisations pacifiques de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

4. Le mandat du Bureau, qui est le dépositaire des traités des Nations Unies régissant les droits et obligations des États dans l'espace, a été salué, de même que le rôle que joue le Bureau en tant qu'instance multilatérale de premier plan dans la promotion de l'instauration d'un climat propre à renforcer la sûreté, la stabilité et la viabilité des activités spatiales et le développement des capacités en matière de droit et de politique de l'espace. Plusieurs délégations ont salué le rôle essentiel que joue également le Bureau en tant que secrétariat fonctionnel du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Une délégation a déclaré que les missions techniques consultatives, les visites d'experts et l'appui apporté par le Bureau en matière juridique étaient très utiles pour la signature, la ratification et l'adoption à l'échelle mondiale des traités relatifs à l'espace.

5. Les délégations ont souligné le rôle essentiel que jouent le Bureau et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en veillant à ce que l'espace soit régi selon les principes de l'État de droit, de l'équité et de la coopération pacifique. Une délégation a exprimé son soutien au système de prise de décision par consensus appliqué au sein de ce comité et déclaré que le maintien de son efficacité devrait être une des principales priorités du Bureau. Une autre délégation a fait observer que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituaient le cadre fondamental des activités spatiales, et que le cadre juridique était principalement fixé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son sous-comité juridique. On a rendu hommage à l'action menée par ledit comité pour favoriser l'entente sur des lignes directrices, des normes et des règles devant permettre l'exploration et l'utilisation sûres et durables de l'espace par les générations futures. On a souligné le rôle du Bureau dans la mise en œuvre de différents aspects du cadre juridique, notamment la tenue du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

6. Une délégation a plaidé en faveur de cadres mondiaux plus fermes pour le règlement des difficultés liées aux débris spatiaux, aux menaces à la cybersécurité et à l'équité de l'accès à l'espace, entre autres. On a souligné que, pour que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique puisse s'acquitter de son mandat de base, en particulier pour qu'il puisse examiner et adopter les rapports et faire progresser les négociations relatives à la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV), il importait d'utiliser efficacement le temps alloué pour sa session annuelle. Une autre délégation a déclaré que les ressources destinées aux activités de ce comité ne devraient pas être utilisées pour d'autres activités du Bureau. On a relevé avec préoccupation la réduction notable du nombre de consultations intersessions des groupes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique prévues pour 2025 et 2026, qui ne pourrait que nuire à l'efficacité du traitement de plusieurs questions urgentes.

7. Les délégations se sont félicitées des activités mises en place par le Bureau à l'appui du renforcement des capacités et du développement du droit de l'espace pour favoriser la viabilité à long terme des activités spatiales. Une délégation a souligné que la priorité devrait être donnée au renforcement des capacités des pays qui développent leurs programmes spatiaux nationaux pacifiques et tirent parti des avantages des technologies spatiales. Le Bureau a été félicité pour les travaux qu'il mène dans ce secteur en pleine expansion et pour ses initiatives en matière de réduction des débris spatiaux et de gestion des ressources spatiales. On a demandé des éclaircissements quant à la manière dont les activités du Bureau en matière de viabilité des activités spatiales et leurs résultats pouvaient être améliorés.

8. Une délégation a déclaré que les technologies spatiales étaient cruciales pour la croissance économique, la durabilité et le progrès mondial, et qu'elles devaient être bien réglementées pour garantir la sécurité à long terme ; elle a fait observer qu'il était reconnu dans le Pacte pour l'avenir que l'espace avait un rôle dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs délégations ont déclaré qu'UNISPACE IV offrirait une formidable occasion de faire progresser la coopération internationale en matière de gouvernance de l'espace.

9. Les délégations se sont dites conscientes de l'augmentation du travail du Bureau au fil des ans et ont noté que les activités relatives à l'espace avaient gagné en importance, compte tenu de l'augmentation du trafic spatial et du nombre d'objets lancés dans l'espace. Une délégation a demandé si cette évolution témoignait d'une augmentation des demandes d'aide faites au Bureau par les États Membres et si le Bureau pouvait remplir son mandat correctement. Ce dernier a été félicité pour avoir maintenu et même développé ses activités relatives aux programmes malgré les contraintes financières et le manque de personnel, et une délégation a demandé comment les États Membres pouvaient aider le Bureau à répondre à la demande croissante de services. Une délégation a déclaré que les activités extrabudgétaires du Bureau devraient répondre au principe d'une transparence maximale et faire l'objet de rapports ultérieurs adressés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Président a rappelé que les questions relatives aux parties du programme qui traitaient des ressources ne relevaient pas du Comité du programme et de la coordination.

10. En ce qui concerne le paragraphe 6.8, des éclaircissements ont été demandés en ce qui concerne le rôle du Bureau en tant que plateforme interorganisations aux fins de l'acquisition d'informations spatiales et les gains d'efficacité potentiels. Une délégation a engagé le Bureau à recourir, pour le suivi des utilisations pacifiques de l'espace, à des indicateurs et à des objectifs comme le nombre de conjonctions ou de collisions évitées grâce à la communication entre les acteurs du secteur de l'espace, ou les progrès obtenus dans la mise au point d'un outil de connaissance de la situation spatiale permettant une meilleure communication et de normes applicables aux systèmes régionaux. De meilleurs indicateurs mettraient mieux en évidence les résultats finaux ou l'absence de tels résultats, ce qui est important. On a demandé des éclaircissements au sujet des indicateurs que les États Membres pourraient envisager.

11. On a fait remarquer que, si le développement rapide des sciences et des technologies spatiales avait donné naissance à de nouveaux types d'activités spatiales, y compris une augmentation notable des activités spatiales commerciales bénéficiant à l'humanité, il était également à l'origine de nouveaux défis pour la gouvernance mondiale de l'espace. La contribution du Bureau à la gouvernance mondiale et à la coopération internationale dans l'espace a été soulignée. Une délégation a déclaré que le Bureau devrait continuer de défendre l'ordre international dans l'espace sur la base du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et rendre la coopération internationale dans l'espace plus inclusive afin de garantir le droit des pays en développement à utiliser la science et la technologie à des fins pacifiques et à participer à cette coopération. On a avancé que la gouvernance de l'espace était un facteur essentiel de développement, de paix et de sécurité, ainsi que de protection des générations actuelles et futures, et souligné qu'elle pouvait contribuer à l'équité, à la résilience, à la paix et au développement au niveau mondial, en particulier dans les pays les moins avancés.